

DEPARTEMENT

Dordogne

ARRONDISSEMENT

Sarlat

CANTON

St Cyprien

COMMUNE DE DOMME**PROCES-VERBAL****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****NOMBRE**

De conseillers
En exercice : 15
De présents : 12
De votants : 15

Le Maire certifie que le présent procès-verbal des délibérations a fait l'objet d'un affichage à la porte de la mairie le : 07/07/2021.

Le présent procès-verbal est approuvé le : 06/07/2021.

**Vote des taux des taxes
Directes locales**

L'an deux mil vingt et un, le 29 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Domme étant réuni en séance ordinaire salle de la Rode à Domme, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Cassagnole, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ARMAGNAT – BONY – CASSAGNOLE – CHAULE – CAMINADE - COUSIN – DUFOUR - GERMAIN – HUSSON - LAMBERT – LARIVIERE - PELLETIER – RAKOWSKI – SCHERER - TROUBADY.

Etaient absents : Mesdames et Messieurs DUFOUR (procuration à M. COUSIN), HUSSON (procuration à Mme TROUBADY), PELLETIER (procuration à M. GERMAIN).

Le Secrétariat de séance était assuré par : Mme Eliane TROUBADY.

La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 21/04/2021.

Le Maire évoque la délibération qui a annulé et remplacé celle du 08 avril 2021 concernant le vote des taux des taxes directe locales. Il rappelle que par délibération du 01/07/2020, le Conseil Municipal de Domme avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe d'Habitation :	11,00 %
- Taxe sur le Foncier Bâti :	13,78 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti :	59,86 %

A compter de l'année 2021, la Taxe d'Habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes mais par l'Etat. En contrepartie, le taux de la taxe sur les propriétés bâties du Département (25,98 %) est transféré aux communes. Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de Taxe sur le Foncier Bâti de la commune est de 39,76 %. A la suite de ces informations, il a été décidé d'augmenter les taux d'imposition de 0,5 % et donc de les porter à :

- Taxe sur le Foncier Bâti :	39,96 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti :	60,16 %

Il a été également proposé d'instaurer pour les locaux vacants un taux de Taxe d'Habitation de 11,05 %.

**Modernisation des grottes :
Avenant au lot 1**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte un avenant au lot 1 (terrassement) du marché de travaux de modernisation des grottes de Domme et autorise le Maire à signer cet avenant qui concerne la reprise de la rampe d'accès pour un montant HT de 19.060,00 €.

**Création d'une gendarmerie :
Choix d'un prestataire pour
Une étude de sol**

Le Maire rappelle le projet de création d'une nouvelle Gendarmerie au Pradal et que l'agence d'architectes Agence WHa ! a été désignée comme maître d'œuvre du projet.

Il indique que la commune de Domme, par l'intermédiaire de l'Agence Technique Départementale de la Dordogne, Assistant à Maître d'Ouvrage, a lancé une consultation en vue de désigner un prestataire pour la réalisation d'une étude de sol.

Le Maire présente les différentes propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de confier une étude de sol à OPTISOL GEOTECHNIQUE pour un montant HT de 4.322,70 € et autorise le Maire à signer le contrat du prestataire ainsi retenu.

**Décision modificative du
Budget 2021 des Sites
Touristiques de Domme**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget des Sites Touristiques de Domme pour l'exercice 2021 sont insuffisants et qu'il convient d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Objet des dépenses	Chapitre et article	Diminution sur crédits déjà alloués :	Augmentation des crédits
Services bancaires	627		751,00 €
Fournitures de petit équipement	60632	200,00 €	
Entretien et réparation de bâtiment	615221	251,00 €	
Maintenance	6156	300,00 €	
TOTAL		751,00 €	751,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les virements de crédits mentionnés ci-dessus.

**Modernisation des grottes :
Avenant au lot 2**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte un avenant au lot 2 (Electricité) du marché de travaux de modernisation des grottes de Domme et autorise le Maire à signer cet avenant qui l'installation d'un système WIFI et INTERNET pour un montant HT de 960,00 €.

Communications

Réunions diverses

Le Maire fait part de la tenue des réunions suivantes :

- Le 14 mai : présentation de l'avant-projet définitif de la nouvelle gendarmerie par l'agence WHa !
- Le 05 mai : réunion à la Mairie avec le cabinet Dodeman (Château du Roy) et réunion salle de la Rode animée par un officier de Gendarmerie sur la gestion des incivilités.

Incivilités

Le Maire communique un arrêté du 15 août 2013 réglementant la divagation des animaux et l'obligation de promener les chiens en laisse.

Des végétaux plantés lors du dernier fleurissement ont été volés.

Effondrement de toitures dans la bastide

L'échafaudage en façade de la maison Madsen sera retiré en début de la semaine 18.

Un courrier a été adressé à Mme Malgouyat pour lui demander d'intervenir au plus tôt sur la toiture de sa maison, rue de la Monnaie.

Hôtel du Gouverneur

La devise républicaine en fer forgé sera posée en façade en début de la semaine 18.

Signalisation commerciale

En accord avec l'Architecte des Bâtiments de France, il ne sera pas autorisé sur le domaine public ni de tchouk-tchouk, ni de triporteur. Les pancartes non réglementaires et les chevalets seront enlevés.

Communication

Bernard Lambert évoque à nouveau l'application pour téléphone mobile à mettre en place par la Mairie afin de permettre de diffuser de l'information en temps réel. Il évoque également la création d'une page facebook pour la Mairie.